

**1** Je pratique le vélo avec l'accord de mes parents. **Ainsi, je contribue à améliorer la qualité de l'air.**

La route est **un espace commun** ; **partageons-la** en bonne intelligence.

**2**

**3** Je reste à tout moment **maître de mon vélo** et **j'anticipe** les situations dangereuses.

**Je respecte notre environnement** en déposant mes déchets dans **les poubelles.**

**4**

**5** **Je circule à droite de la chaussée** en indiquant **mes changements de direction** à l'avance.

Lorsque la luminosité est faible, **je porte une tenue claire** et j'utilise mes éclairages pour **être bien visible.**

**6**

**7** Je veille à **entretenir convenablement** mon vélo.

Mon vélo possède **les équipements obligatoires.**

**8**

**9** Pour faire la course ou des figures, je me rends sur **un terrain adapté** et j'utilise **l'équipement nécessaire.**

J'emprunte des parcours que **j'ai étudiés avec des adultes** en ayant repéré **les points dangereux.**

**10**

# CHARTRE DU COLLÉGIEN À VÉLO



Conception, réalisation : www.nuances-du-sud.fr



Si tu veux agir pour protéger notre environnement, alors

enfourche ton vélo!

LA PRATIQUE DU VÉLO RÉPOND AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :



**Avantage ENVIRONNEMENTAL**  
non polluant et silencieux, sa pratique réduit la saturation des routes



**Avantage ÉCONOMIQUE**  
globalement 20 fois moins coûteux que la voiture



**Avantage SUR LA SANTÉ**  
réduit le risque d'obésité, en milieu urbain les cyclistes sont moins exposés à la pollution que les automobilistes

Dis toi bien que ...

! **INFOS FLASH**

Si tu habites à environ 2 km de ton collège, la voiture de tes parents émet 420 kg de CO<sub>2</sub> par an dans l'atmosphère. Sais-tu ce que provoquent ces gaz toxiques sur notre santé et l'environnement ?

! **INFOS FLASH**

1 déplacement sur 4 se fait sur une distance de moins de 1 km. Pour acheter du pain, se rendre au collège, le vélo est le véhicule à privilégier.

## Les conseils



### Les équipements OBLIGATOIRES

- 1 - Un feu rouge arrière
- 2 - Un feu jaune ou blanc avant
- 3 - Un avertisseur sonore
- 4 - Deux dispositifs de frein : la poignée gauche permet d'actionner le frein de la roue avant, la poignée droite permet d'actionner le frein de la roue arrière.
- 5 - Des dispositifs réfléchissants : blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et les pédales.



### Les équipements FACULTATIFS

- 1 - Un casque (réduit de 85% le risque de traumatisme crânien en cas d'accident)
- 2 - Des lunettes de soleil
- 3 - Un écarteur de danger
- 4 - Un ou plusieurs antivols
- 5 - Des vêtements clairs ou mieux des dispositifs réfléchissants pour être visible de nuit
- 6 - Un rétroviseur

Pour rouler en toute sécurité, il est primordial d'assurer l'entretien régulier de ton vélo : vérifie le bon fonctionnement de l'éclairage et sa propreté, l'état des freins, la pression des pneus.



### Le stationnement ET LE VOL

Pour éviter le vol, tu dois veiller à attacher correctement ton vélo à un point fixe du mobilier urbain en prenant le cadre et la roue avant (les antivols les plus efficaces sont ceux en forme de U). Tu peux éventuellement attacher la roue arrière à ton cadre de vélo et au point fixe avec un deuxième antivol.

Tu peux protéger ta selle du vol en la fixant au cadre avec un antivol souple.



Dans ton collège, il y a un **garage spécifique** pour le stationnement des vélos.

Tu peux aussi faire **marquer ton vélo** (voir contact du prestataire local ci dessous), il sera alors enregistré dans un serveur informatique géré par la Fubicy (Fédération des usagers de la bicyclette).

Movimento - 5, Port St Sauveur - 31000 Toulouse - Tél : 05 62 17 23 54



### Le vélo ET TES PARENTS

Tes parents sont soucieux de ta sécurité, il est donc important qu'ils sachent que le vélo est un moyen de déplacement **peu dangereux lorsque l'on respecte le code de la route**. Si tu habites à **moins de 5 km** de ton collège, tu peux envisager de t'y rendre à vélo.

Cette pratique te rend plus **autonome**, tu ne dépends plus ni de tes parents ni des transports en commun pour te déplacer.

Les « **parents taxis** » qui accompagnent leurs enfants au collège contribuent à l'augmentation du **trafic** et aux difficultés de **stationnement** à proximité des collèges. Il s'agit également pour eux d'une véritable contrainte de **temps et financière**.

## Les comportements



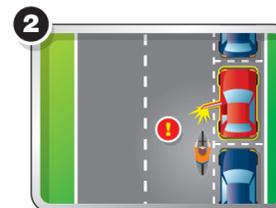
La pratique du vélo demande anticipation et réaction. Garde tes distances avec les autres véhicules, c'est la meilleure manière de pouvoir anticiper une situation dangereuse.

- 1 **Veille à adopter une conduite prévisible pour les autres usagers et à avoir un comportement qui te permette d'être bien visible.**



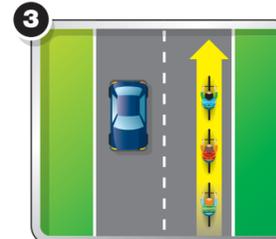
Pense à circuler exclusivement sur le côté droit de la chaussée en utilisant les aménagements cyclables éventuels.

- 2 **Prend garde aux portières des véhicules garés qui pourraient s'ouvrir et aux piétons, qui en ville notamment, peuvent déboucher entre les véhicules.**



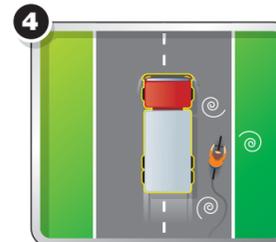
Tu ne dois pas perdre de vue qu'un respect mutuel entre les différents usagers de la route est essentiel. Le cycliste, tout comme le piéton et l'automobiliste, se doit d'appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres.

- 3 **Pédaler entre amis sur le chemin du collège est convivial. Si tu transportes une charge sur le porte bagages, veille à ce qu'elle soit bien attachée et à ce que son poids soit bien réparti. Ton porte bagages ne peut pas supporter le poids d'un de tes camarades.**



Pour freiner efficacement, utilise les deux freins simultanément. Avec le seul frein avant, tu risques de basculer par-dessus ton vélo. Avec le seul frein arrière, tu risques de dérapier.

- 4 **Tu dois prévoir l'appel d'air provoqué par le passage d'un camion car il risque de te déséquilibrer.**



## Les aménagements cyclables

Pour faciliter le déplacement des vélos, les gestionnaires de routes, par exemple le Conseil Général pour les routes départementales, créent des aménagements cyclables.



Bandes cyclables

Pistes cyclables

**Les bandes cyclables** séparent cyclistes et automobilistes à l'aide d'une ligne tracée au sol

**Les pistes cyclables** sont séparées de la circulation automobile.

**Les voies vertes** sont réservées aux modes de déplacement non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, et éventuellement cavaliers.



Voies vertes

**Les itinéraires partagés** sont des routes à faible trafic où cohabitent automobilistes et cyclistes dans un but de loisirs.

Itinéraires partagés